

■ **Coyote Café Sàrl**, à Yverdon-les-Bains, CH-550-1033758-4, exploitation d'un établissement public (FOSC du 19.05.2004, p. 13/2269462). Statuts modifiés le 3 octobre 2008. Simond Raymond, qui n'est plus associé et dont la signature est radiée, cède sa part de CHF 4'000, par CHF 2'000 à l'associée-gérante Eberle Nicole, désormais à Thierrens, dont la part est portée de CHF 10'000 à CHF 12'000, et par CHF 2'000 à l'associé-gérant Thélin Yves, maintenant à Thierrens, dont la part est portée de CHF 10'000 à CHF 12'000. Le capital social de CHF 24'000 est désormais entièrement libéré par compensation d'une créance de CHF 12'000. Le capital social de CHF 24'000 est maintenant divisé en 24 parts de CHF 1'000. Eberle Nicole, qui est nommé gérante présidente, et Thélin Yves ont désormais 12 parts de CHF 1'000 chacun. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Selon déclaration des gérants du 3 octobre 2008, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Communications aux associés: par écrit ou par courriel.
Registre journalier no 12688 du 15.10.2008
(04699724 / CH-550.1.033.758-4)